

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/02/2026

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 27/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 10

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Hélène GOGA, Maire.

9 Présents : Mme Hélène GOGA, M. Christian RAPIN, M. André DELPONT, M. Eric CARLSBERG, Mme Florence JOUNY, M. Benoît de GUIGNÉ, M. Mathieu VERDIER, Mme Charlotte LHUISSET-ZORZI, M. Jacques JOUNY.

1 Absente excusé ayant donné procuration : Mme Elise AMIET à M. André DELPONT

Le quorum est atteint.

M.Christian RAPIN a été désigné secrétaire de séance

.....
Objet : Vote du Budget Primitif 2026 et fongibilité des crédits

Après avoir rappelé les reports prévus lors de l'affectation provisoire des résultats 2025, suite au vote du Compte Financier Unique 2025, Mme le Maire présente les documents budgétaires 2026.

Les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ayant été envisagées lors de la commission des finances du 25 mars 2025.

Vu la délibération n°2021/64 sur le passage à la nomenclature M57,

Mme le Maire propose également de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (hors dépenses de personnel) et à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, adopte** le budget communal 2026 qui se présente comme suit, **autorise** la fongibilité des crédits dans la limite des 7.5% décrits ci-dessus et **autorise** Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

<u>FONTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	1 086 361.79 €	+ 841 889.00 €
Résultat de Fonctionnement Reporté 2025/R002	0€	+ 244 472.79 €
<u>TOTAL</u>	1 086 361.79 €	1 086 361.79 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	669 993.32 €	1 112 193.95 €
Solde d'exécution reporté 2025/D001	23 922.35 €	0 €
<u>TOTAL</u>	693 915.67 €	1 112 193.95 €
<u>TOTAL DU BUDGET</u>	1 780 277 .46 €	2 198 555.74 €

Sont inclus en dépenses et en recettes d'investissement les restes à réaliser.

Mme le Maire . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

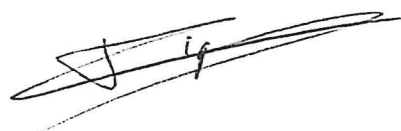
. et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Le Maire,

Mme Hélène GOGA,



M.Christian RAPIN, secrétaire de séance



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme, le 03/03/2026 et dépôt en Préfecture le